

**ELEMENTS TARIFAIRES POUR LES CONTRATS C16 ET C16CR
POUR L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION
Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2016**

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS POUR LA PRODUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

CONTRAT C16 :

• Paramètres pour la rémunération gaz à partir du	01/11/2019		
Tarif réglementé B1 pour la zone 3		5,67	c€/kWh PCS
Abonnement B0		107,97	€/an

Les données sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://gaz-tarif-reglemente.fr/>

CONTRAT C16CR :

• Paramètres pour la rémunération gaz à partir du	01/11/2019		
Moyenne Day Ahead EOD PEG		1,424	c€/kWh PCS
CO2 – Moyenne des prix de clôture		24,56	€/t
TICGN variable		0,845	c€/kWh PCS
• Part d'acheminement du gaz à partir du 01/10/2019			

Plage de puissance (kW)]0-50]]50-150]]150-300]]300-500]]500-1000]
Puissance de référence (kW)	30	100	225	400	700
Coût d'acheminement (c€/kWh PCS)	6,907	2,462	1,404	1,033	0,829